

## Conditions Particulières de Vente pour les Evénements

**Informations vérité** : Les descriptifs des programmes de notre site ou de nos supports publicitaires papiers ne se substituent pas au document approprié prévu à l'article R 211-8 des conditions générales, lequel doit être remis par le vendeur à l'inscription. En particulier, tous les prix, horaires et itinéraires mentionnés dans les programmes ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. En raison des aléas toujours possibles, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle mais qu'ils peuvent constater et subir des modifications, sans atteinte à l'intégralité du programme, sauf cas fortuit ou de force majeure.

Si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client, par ATHABASCA-loisirs avant la conclusion du contrat.

### **Déroulement de l'événement** :

Pour la majorité de nos prestations, une présence sur place d'un organisateur ou de l'équipe d'ATHABASCA-loisirs est assurée pendant toute la prestation (ceci est spécifié dans nos offres).

Un responsable d'ATHABASCA-loisirs est joignable pendant la prestation.

Un questionnaire de satisfaction est éventuellement remis à chaque participant ou au responsable en fin de prestation, nous apportons un soin particulier à l'étude des réponses dans un objectif d'amélioration constant de nos événements.

**Photos** : Les photos qui illustrent les pages de nos supports de commercialisation ne peuvent être considérées comme contractuelles. Toutefois, nous nous efforçons de choisir nos photographies au plus près de la réalité.

**Réservation** : La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 50% du prix de la prestation et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à ATHABASCA-loisirs avant la date limite figurant sur le contrat, sauf mentions contraires figurant sur le contrat.

Sauf conditions particulières indiquées dans l'offre finale, les conditions de paiement s'établissent comme suit aux dates précisées dans l'offre :

. 50% à la commande

. Le solde 15 jours avant la date du début de la prestation

L'inscription à l'événement suppose l'acceptation du programme tel que décrit dans le contrat signé entre le vendeur et le client, de sa durée, de ses prestations, aucun changement apporté par un participant ne pourra donner lieu à une réclamation.

**Inscriptions tardives** : En cas d'inscription tardive, soit moins de 15 jours avant le début de la prestation, la totalité du règlement sera exigé à la réservation.

**Règlement du solde** : Le client devra verser à ATHABASCA-loisirs le solde de la prestation convenue et restant due 15 jours avant le début de la prestation (sauf mention contraire prévue dans le contrat). Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé sa prestation. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

**Nos prix comprennent** : Se référer au contrat signé entre le vendeur et le client.

### **Nos prix ne comprennent pas** :

. Toutes dépenses de nature personnelle, pourboires...

. Les transports (voiture personnelle, de location ou taxi...) et frais relatifs aux trajets pour rejoindre ou quitter les lieux de prestations (péages, stationnement...), sauf cas contraire mentionné dans le contrat

. Les activités en option proposées sur nos fiches commerciales ou sur le site internet

. Toutes dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont ATHABASCA-loisirs ne peut être tenue pour responsable, tel que perte ou dégradation de bien personnel (vêtements, sac à main, papiers administratifs, appareils photos, doudou d'enfants...) ou de matériel (bris de glace pour les véhicules personnel...), grèves imprévues du personnel ou d'un prestataire lors d'un événement ou d'un musée inclus dans le programme,

. Toutes dépenses extraordinaires consécutives à un incident, accident ou dégradation du mobilier et de l'immobilier suite à un comportement non respectueux dont ATHABASCA-loisirs ne peut être tenue pour responsable ainsi que les frais de justice qui pourrait en découler (dégradation du mobilier, accessoires, locaux de société ou de musées, sites visités ou autres, fautes de surveillance d'un enfant, bagarres pour divergence d'opinion ou sous l'emprise de l'alcool, etc....)

**Modifications d'un programme établi demandées par le client après signature d'un contrat** : toute demande formulée par le client au titre de l'une ou de l'autre des prestations de l'événement, après signature du bulletin d'inscription sera facturé, dans la mesure où ATHABASCA-loisirs aurait la possibilité de satisfaire cette demande et qu'elle soit formulée par écrit (ou courriel) plus de 15 jours avant la date de l'événement.

**Nos prix** : Les tarifs ont été calculés sur la base des prix communiqués par les différents prestataires de services et en fonction des conditions économiques au **01/07/2017**. Toute modification des conditions économiques peut entraîner un réajustement des prix. Est considérée comme hausse significative du prix, au sens de l'article 101 du décret n°94-490 du 16/06/94, une augmentation du prix de la journée supérieure à 10%.

Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. La durée de l'événement est calculée depuis l'heure de convocation à la date indiquée sur le contrat, jusqu'à l'heure de fin.

**Assurance responsabilité civile Professionnelle** : L'assurance garantissant la responsabilité civile professionnelle de la Société ATHABASCA-loisirs a été souscrite auprès du GAN police n°101.643.672. Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux participants des événements par suite de carences ou défaillances de nos services.

**Responsabilité** : ATHABASCA loisirs, agissant en qualité d'organisateur, est amené à choisir différents prestataires de services.

En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant la prestation, ou si, pour des raisons impérieuses (circonstances politiques, grèves, conditions climatiques), nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations similaires.

Nous pouvons être amenés, lorsque des circonstances exceptionnelles nous y contraignent, à annuler certaines activités, sans que ces modifications exceptionnelles ne préjugent des recours en réparation pour dommages éventuellement subis.

## **Annulation :**

**Du fait de l'organisateur :** Nous nous réservons le droit d'annuler, au plus tard 21 jours avant la date de la prestation, un évènement qui ne réunirait pas un nombre minimum de participants (se référer à l'offre). Dans ce cas nous proposerons soit le report sur un autre jour, soit le remboursement total des sommes versées sans aucune autre indemnité de part et d'autre.

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation de la prestation est imposée par des circonstances de forces majeures pour des raisons liées à la sécurité des participants.

**Du fait du client :** Toute annulation d'un évènement doit être notifiée le plus tôt possible à la Société ATHABASCA-loisirs par lettre recommandée avec accusé de réception ; la date de réception ou de première présentation de la LRAR sera retenue comme date d'annulation. Les annulations ne seront jamais acceptées par téléphone. L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier, les retenues suivantes par participant :

### **D'individuels dans un groupe :**

- Annulation plus de 30 jours avant la date de la prestation : 30 % du prix total de la prestation ;
  - Annulation entre le 30ème et le 10ème jour inclus avant la date de la prestation : 60 % du prix total de la prestation ;
  - Moins de 10 jours avant la date de la prestation : 90 % du prix total de la prestation ;
- En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### **D'un groupe :**

- De la date de signature du contrat à 30 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation ;
- Entre 30 et 10 jours inclus avant la date de la prestation : 60% du prix total de la prestation ;
- Moins de 10 jours avant la date de la prestation : 90% du prix total de la prestation ;
- 72h avant la date de la prestation : 100 % du prix total de la prestation.

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive, ou différée, ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement ATHABASCA-loisirs et confirmer par écrit. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

**Cas particuliers des réservations de places de théâtre** (y compris les prestations afférentes aux places) :

Les billets groupe n'étant ni échangeables, ni remboursables, l'acompte versé par le client à la commande n'est pas remboursable.

**Interruption de l'évènement** : En cas d'interruption de la prestation par un client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

**Réclamation** : Toute réclamation relative aux prestations fournies sera adressée à ATHABASCA-loisirs par le client, dans les meilleurs délais, et au plus tard 8 jours après la prestation, par LRAR. L'étude des dossiers de réclamation portera uniquement sur les éléments contractuels du contrat signé entre le vendeur et le client. Toute défaillance dans l'exécution du contrat doit être constatée sur place, signalée et justifiée le plus tôt possible, par écrit, par le client au prestataire concerné, ainsi qu'à l'organisateur ou son représentant. Toute appréciation d'ordre subjectif ne sera pas prise en compte.

Sauf cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle action judiciaire, toute réclamation devra être adressée à : ATHABASCA-loisirs – service clients – 10 rue Jean Jaurès – 78190 TRAPPES EN YVELINES, par LRAR, accompagnée de pièces justificatives. En cas d'action contentieuse, le différent sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort de la Cour d'appel de Versailles.

Il est important de signaler à nos participants que nous ne sommes pas responsables en cas de vol, perte ou dégradations d'effets personnels causés par l'intervention d'un tiers ou par la faute de la victime, suite à une négligence (sac à main perdu, perte ou dégradation d'un appareil photo, vêtements abîmés lors d'un jeu, etc...). D'autre part, nous ne sommes pas non plus tenus pour responsable, de comportement désagréable, d'un manquement de savoir-vivre ou d'un non respect du règlement intérieur d'un lieu de prestation (bateau, salle...) ou de locaux d'une société, que pourraient avoir certains membres du groupe (exemple : dégradation du mobilier, des objets ou des lieux, agression, etc....)

## **Transports :**

**. En cas de transport assuré avec votre véhicule personnel** : chaque conducteur doit être en possession de son permis de conduire et de sa carte grise. Il doit être à jour de sa cotisation d'assurance. Les participants s'engagent à respecter le code de la route en particulier les limitations de vitesse et la non consommation d'alcool au volant. ATHABASCA loisirs ne pourra être tenu pour responsable en cas de non respect du code de la route, d'incident ou d'accident au cours du trajet ou sur le lieu de la prestation ainsi que toutes dégradations, dommages, bris de glace et vol d'effets personnels. Le carburant, les frais de péages et de stationnement sont à la charge du client.

Nous rappelons que conduire en état d'ivresse est interdit par le code de la route et que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé Nous vous recommandons de boire avec modération au cours d'une soirée. Si vous buvez, ne prenez pas le volant, appelez un taxi ou un ami sobre!

En aucun cas ATHABASCA loisirs ne pourra être responsable en cas d'accident ou d'incident si le chauffeur d'un véhicule ayant assisté à une soirée conduit sous l'emprise de l'alcool. Celui-ci ne pourra prétendre à aucune prise en charge par ATHABASCA loisirs, pour un remboursement lors d'une verbalisation effectuée au cours d'un contrôle de police ou pour sa responsabilité lors d'un accident ou incident (dégradation de matériel, victimes...).

### **. Prestation particulière de navigation sur la Seine :**

Tout matériel chargé à bord reste sous la responsabilité du client affrétant le bateau. Tout client s'engage à garantir et à indemniser ATHABASCA loisirs de tous dommages au bateau du fait de son organisation ou de ses passagers. La clientèle montée à bord doit respecter les consignes de sécurité et de savoir vivre. En cas d'irrespect des consignes, l'arrêt du bateau devient impératif. Les croisières étant soumises aux règles de navigation, notre société se réserve le droit d'apprécier le caractère navigable ou non du fleuve. Les croisières pourront être annulées ou modifiées à tout moment, à compter de la réservation y compris le jour prévu pour le départ, en application des règles précisées, en cas de force majeure ou en cas d'intempéries de nature à mettre en péril la sécurité des personnes transportées.

### Les enfants :

. Les organisateurs, les animateurs ou les intervenants, ne sont en aucun cas des baby-sitters. Lors d'une animation ou soirée, les enfants restent sous le contrôle, la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des adultes qui les accompagnent, qui veilleront à leur faire respecter les lieux visités, le règlement intérieur, les personnes rencontrées ainsi que les règles de sécurité. Même si nous prenons un soin particulier à sécuriser nos ateliers et jeux, nous demandons aux accompagnateurs adultes de garder un œil vigilant sur leurs enfants.

. Nous assurons dans certaines nos prestations (mentionné dans le contrat), une distribution de gourmandises et de boissons. Si l'un des enfants souffre d'une pathologie particulière ou d'un souci de santé lui imposant une prise en charge ou un régime spécifique (diabète, allergie...), il est impératif de nous en faire part par courriel, avant la journée.

. Nous demandons aux parents d'équiper leurs enfants en fonctions des activités ou ateliers qu'ils effectueront au cours de l'animation (vêtements de circonstances, tabliers ...)

### Quelques règles :

. Respect des lieux et des personnes : Les participants s'engagent à respecter les lieux de prestations, l'environnement, les interdictions de fumer, les règles de vie en groupe et le matériel fourni ainsi que les consignes de sécurité et de courtoisie (les lieux des activités sportives, le règlement intérieur, les équipements des moyens de transports...). En cas de fautes graves (vol, non-respect des règles de sécurité, agression, dégradations ...), le ou les participant(s) seront exclus immédiatement sans prétendre à aucune indemnité.

. Concernant les menus : les menus doivent être validés au moins 30 jours avant la prestation ; les souhaits spécifiques liés à l'état de santé (allergie, intolérance alimentaire, régime spécifique) ou en rapport avec la religion des participants doivent nous être signalés au moins 30 jours avant la date de la prestation par courriel.

. Concernant la consommation d'alcool : Nous mettons des éthylo-tests à disposition dans nos soirées. ATHABASCA loisirs décline toute responsabilité en cas d'incident (bagarre...) ou d'accident pouvant survenir suite à une consommation d'alcool excessive. Si des personnes sont amenées à prendre un taxi du fait d'un taux d'alcool élevé, les frais de transport restent à la charge du client. Lors de la prestation, les parents sont tenus de surveiller la consommation de boissons de leurs enfants.

Informations personnelles : Le client dispose d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données le concernant (Loi informatique et Liberté). Ces données sont destinées à ATHABASCA-loisirs mais elles peuvent être transmises à des tiers. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que les données vous concernant soient transmises, adressez-vous au Service clients de ATHABASCA-loisirs – 10 rue Jean Jaurès – 78190 TRAPPES EN YVELINES.

Le client autorise la société ATHABASCA-loisirs à mentionner son nom ou sa dénomination sociale dans nos documents commerciaux, à titre de référence. La société ATHABASCA-loisirs est autorisée à utiliser le produit et ou la prestation de service à des fins de démonstration.

Conditions particulières de vente mises à jour le **01/07/2017** et valables jusqu'au **01/07/2018**.

L'inscription à l'une des prestations de notre société implique l'adhésion complète aux conditions de vente ci-dessus.

La société ATHABASCA loisirs décline toute responsabilité en cas de non respect de ces conditions particulières de vente.